

DATES CLÉS DANS LE PROCESSUS POUR L'ÉLECTION DU DIRECTEUR

Article	Normes appelées à régir le processus d'élection ¹	Dates
2.1	<p>Présentation des nominations</p> <p>Le processus d'élection du Directeur commencera six mois au moins avant la date fixée pour la session d'ouverture de la Conférence sanitaire panaméricaine ² (la Conférence) ou au 1er mars, selon la date arrivant la première. Une notification sera envoyée par le Président du Comité exécutif aux États Membres, aux États participants et aux Membres associés, invitant à soumettre des nominations.</p>	1 mars 2012
2.2	<p>Suivant les grandes lignes appelées à régir la nomination indiquées à l'article I, chaque État Membre, État participant ou Membre associé peut soumettre le nom d'un seul de ses ressortissants comme candidat au poste de Directeur, dans une enveloppe confidentielle cachetée, adressée au Président du Comité exécutif, c/o Legal Counsel (Service juridique), Organisation panaméricaine de la Santé, Washington, D.C., quatre mois au moins avant la session d'ouverture de la Conférence ou le 1er mai, selon la date arrivant la première ; après cette date, la période de nominations sera close. Les nominations doivent inclure un curriculum vitae du candidat proposé</p>	1 mai 2012
2.3	<p>Toutes les nominations reçues seront compilées par le Bureau, traduites dans les quatre langues officielles de l'Organisation et envoyées par le Président du Comité exécutif aux États Membres, aux États participants et aux Membres associés trois mois au moins avant la session d'ouverture de la Conférence ou avant le 1er juin, selon la date arrivant la première.</p>	1 juin 2012
3.1	<p>Forum de candidats</p> <p>Le Président du Comité exécutif invitera les candidats nommés à faire une présentation à tous les États Membres, États participants et Membres associés souhaitant assister à un Forum de Candidats qui se tiendra en marge de la session du Comité exécutif précédant la session de la Conférence ³</p>	1 juin 2012
3.2	<p>Les informations concernant l'heure, la date et la logistique du Forum de Candidats seront envoyées par le Président du Comité exécutif aux candidats nommés et à tous les États Membres, États participants et Membres associés immédiatement après la clôture des candidatures, comme spécifié à l'article 2.3 ci-dessus.</p>	1 juin 2012
5.1	<p>Élection</p> <p>La Conférence élira le Directeur au scrutin secret parmi les candidats nommés, conformément à l'Article 21 paragraphe A de la Constitution et du Règlement de la Conférence.</p>	17-21 septembre 2012